



Avenant simplifié



Convention de Rénovation Urbaine

LES 4 CITES

Avenant simplifié N° 2

Préambule :

- Exposé des motifs et objet du présent avenant simplifié :
La Ville de Champigny et l'OPAC 94 souhaitent réorganiser la maquette financière de la convention signée entre la Ville de Champigny et les partenaires de l'ANRU en date du 5 mai 2006, en regroupant quelques opérations physiques afin de mieux correspondre avec la réalité.

• Exposé des signataires de l'avenant simplifié :

Il est convenu entre :

L'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence, représentée par son délégué territorial

ET

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Interrégional, Monsieur Claude BLANCHET.

ET :

La commune de Champigny sur Marne, représentée par son Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

ci après dénommé le porteur de projet,

ET :

L'OPAC 94, représenté par son Directeur Général, Monsieur Stéphane DAMBRINE.

• Rappel juridique

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 20 mars 2007 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 février 2006 ;

Par la présente, la convention n°214 pour la rénovation urbaine du quartier des 4 Cités à Champigny sur Marne, signée le 5 mai 2006 et son annexe financière signée sont modifiées comme suit :

Modification n°1 :

- Famille concernée : Aménagements
- Objet : regroupement d'opérations

Description de la modification : les lignes « Les Boullereaux : rue Jacques Copeau », « Les Boullereaux : rue Charles Dullin », « Les Boullereaux : rue Louis Juvet » et « Les Boullereaux : Place de la Gare » sont regroupées en une seule opération physique sous le libellé « Espaces publics des Boullereaux ». Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 730 324€ hors taxe, soit le total des anciennes lignes. Ce regroupement est sans incidence sur la subvention de l'ANRU, d'un montant total de 572 796€.



L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Les Boullereaux : rue Jacques Copeau		Ville de Champigny	616 644€	308 322€	50%	2008	2
Les Boullereaux : rue Charles Dullin		Ville de Champigny	162 150€	81 075€	50%	2008	2
Les Boullereaux : rue Louis Juvet		Ville de Champigny	220 616€	110 308€	50%	2008	2
Les Boullereaux : Place de la Gare		Ville de Champigny	730 914€	73 091€	10%	2008	1

Rappel du plan de financement initial :

	Département du Val de Marne	OPAC Val de Marne	Région Ile de France	Ville de Champigny
Rues J. Copeau, Ch. Dullin et L. Juvet	15%	10%		25%
Place de la Gare	15%		50%	25%

Lignes modifiées :

Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Espaces Publics des Boullereaux		Ville de Champigny	1 730 324€	572 796€	33%	2008	1

Nouveau plan de financement :

	Département du Val de Marne	OPAC Val de Marne	Région Ile de France	Ville de Champigny
Espaces Publics des Boullereaux	15%	6%	21%	25%

Modification n°2 :

- Famille Concernée : Aménagements
- Objet : regroupement d'opérations

Description de la modification : les lignes « Cité du Plant : rue Fernand Pelloutier », « Cité du Plant : cheminement piéton » et « Cité du Plant : Terrasse prolongée » sont regroupées en une seule opération physique sous le libellé « Espaces publics du Plant ». Le coût prévisionnel de l'opération est de 977 771€ hors taxe, soit le total des anciennes lignes. Ce regroupement est sans incidence sur la subvention de l'ANRU, d'un montant total de 488 885€.



L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Cité du Plant : rue Fernand Pelloutier		Ville de Champigny	146 160€	73 080€	50%	2007	1
Cité du Plant : cheminement piéton		Ville de Champigny	351 611€	175 805€	50%	2007	1
Cité du Plant : Terrasse prolongée		Ville de Champigny	480 000€	240 000€	50%	2007	1

Rappel du plan de financement initial :

	Département du Val de Marne	OPAC Val de Marne	Ville de Champigny
Rue F. Pelloutier, cheminement piéton et terrasse prolongée	15%	10%	25%

Lignes modifiées :

Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Espaces publics du Plant		Ville de Champigny	977 771€	488 885€	50%	2007	1

Nouveau plan de financement :

	Département du Val de Marne	OPAC Val de Marne	Ville de Champigny
Espaces Publics du Plant	15%	10%	25%

Modification n°3 :

- Famille Concernée : Résidentialisation
- Objet : regroupement d'opérations

Description de la modification : les lignes « Cité Jardin : République/Baboeuf » et « Cité Jardin : Blum/Fourier », sont regroupées en une seule opération physique sous le libellé « Cité Jardin ». Le coût prévisionnel de l'opération est de 4 047 905 € hors taxe, soit le total des anciennes lignes. Ce regroupement est sans incidence sur la subvention de l'ANRU, d'un montant total de 2 023 953 €.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :



Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
« Cité Jardin : République/Baboeuf »		OPAC 94	1 723 571 €	861 786 €	50%	2008	2
« Cité Jardin : Blum/Fourier »		OPAC 94	2 324 334 €	1 162 167 €	50%	2008	2

Rappel du plan de financement initial :

	Département du Val de Marne	Conseil Régional	OPAC Val de Marne
« Cité Jardin : République/Baboeuf »	9%	15%	26%
« Cité Jardin : Blum/Fourier »	9%	8%	33%

Lignes modifiées :

Libellé de l'opération	Commentaires	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	Subvention ANRU	% sub ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Cité Jardin		OPAC 94	4 047 905 €	2 023 953€.	50%	2008	2

Nouveau plan de financement :

	Département du Val de Marne	Conseil Régional	OPAC Val de Marne
Cité Jardin	9%	11%	30%

Le présent avenant simplifié est signé par :

Les différents acteurs concernés par cet avenant simplifié :

le 5 MAR. 2008

L'Etat

Représenté par le préfet du Département du Val de Marne

Bernard TOMASINI

La ville de Champigny sur Marne

Représentée par son Maire

Dominique ADENOT

L'OPAC 94

Représenté par son Directeur Général

Stéphane Dambrine

La Caisse des Dépôts et consignations
Représentée par son Directeur Interrégional,

Claude BLANCHET